



CAP EMPLOI 40-64 pays basque Exemple de sécurisation de parcours



lien pour visualiser la vidéo : <https://youtu.be/pHKLir2aRcQ>

Nous avons réussi à faire en sorte à ce que le candidat se sente bien, que l'entreprise aussi puisse accueillir ce candidat dans les meilleures conditions et que cette dernière trouve le profil idéal pour le poste recherché.

Je suis Mélanie Driollet – conseillère employeurs & maintien dans les services Cap emploi.

Je voulais partager avec vous une situation que j'ai eu l'occasion de traiter l'année et vous expliquer ce que l'on a pu mettre en place autour de cette situation.

L'une de mes missions l'an passé était d'avoir toujours un œil sur les offres d'emploi en cours. C'est ce que l'on appelle **la veille informationnelle**.

Durant cette veille, j'étais sur les réseaux sociaux. J'y ai trouvé **une offre d'emploi de développeur web** de la société Panda One. Après échange avec mes collègues du service, j'ai pris contact avec les deux associés, Stéphane Garcia & David Vergès, afin de leur présenter un profil.

Nous accompagnions à l'époque un candidat qui sortait de formation « Développeur web ». Nous avons donc pu faire se rencontrer l'employeur et le candidat. Suite à cela, il y a eu un très bon contact avec un entretien de recrutement, **une mise en situation professionnelle (PMSMP)**. En suivant, nous avons basculé sur une période de stage afin de s'assurer que cela correspondait bien à la vision du métier que se faisait le candidat, et que son

profil corresponde à l'employeur.

La **période de stage** s'est très bien passée. La suite logique a été une signature de **contrat en CDI**. Cela a été une très bonne nouvelle. Nous voulions tout de même **sécuriser le parcours du candidat**. Nous avons donc sollicité l'Aide à l'Intégration et à l'Evolution Professionnelle (Agefiph) afin de sécuriser le parcours du candidat, de manière à ce que l'on puisse mettre en place **un tutorat interne** et que l'Agefiph puisse dédommager les heures passées par le tuteur avec la personne.

Nous avons mis cela en place car le candidat avait des contre-indications médicales que nous voulions limiter le plus possible, dont certaines qui étaient la gestion du stress, la prise d'initiative et le travail en autonomie.

Le fait d'être en tutorat durant les trois premiers mois de son contrat lui a permis d'être soulagé de tout cela. De lui-même, les prises d'initiative se sont faites. Il y a même eu la gestion d'un stagiaire. Petit à petit les choses se sont donc mises en place d'elles même, surtout par sa volonté, sans aucune source de stress.

Tout se passe très bien aujourd'hui, il n'y a aucun souci sur le contrat mis en place. C'est une grande première puisque ce candidat n'avait jamais eu d'expérience professionnelle, si ce n'est une seule qui ne s'était pas très bien passée puisque la collectivité était trop difficile à gérer pour lui.

Nous avons réussi à faire en sorte à ce que le candidat se sente bien, que l'entreprise aussi puisse accueillir ce candidat dans les meilleures conditions et que cette dernière trouve le profil idéal pour le poste recherché.

Je vous remercie de votre attention, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez avoir des informations supplémentaires sur nos services. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos interrogations. J'espère que la présentation de cette situation a été suffisamment claire.

CHEOPS
47 rue Eugène Oudiné
75 013 PARIS
cheops@cheops-ops.org
www.cheops-ops.org



[Se désinscrire](#)

Sent by

 sendinblue

© 2019 CHEOPS